

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 FEVRIER 2012

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge - GIRARD Sylvie - JULIE Sonia - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusés: NULLANS Marie Paule (pouvoir à Michel OUDARD) - GIRARD Gilles - Joël JOVET

Absente PY Adéline

Secrétaire : VILLIEN Gisèle

I - AFFAIRES GENERALES

1. Subventions 2012

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- CCAS	2 900.00 €
- Association Sportive Scolaire	1 300.00 €
- Amicale des Donneurs de Sang	91.00 €
- Anciens combattants	236.00 €
- Association de chasse	268.00 €
- Association de Parents d'Elèves	2 600.00 €
- Association Sportive d'Aime (44 enfants)	25 €/enfant*
- Association Vignes de Tarentaise	350.00 €
- Club de ski Les Eclaireurs du Bresson	350.00 €
- Club des Sports La Plagne (10 enfants)	25 €/enfant*
- Club des Sports Montalbert (6 enfants)	25 €/enfant*
- Club l'Amitié	350.00 €
- Roller Hockey Club	25 €/enfant*
- Syndicat d'Initiative La Côte d'Aime	14500.00 €

* enfants : moins de 18 ans

II – TRAVAUX

2. Appel d'offres aménagement d'une salle de réunion et mise en conformité de divers locaux – Résultat d'appel d'offres

(Madame Florence REGNAULT et Monsieur Philippe SILVESTRE ne prennent pas part à la délibération en ce qui concerne le lot 2 – menuiseries intérieures et extérieures)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement d'une salle de réunion et mise en conformité de divers locaux ont fait l'objet d'un appel d'offres qui a donné les résultats hors taxes suivants :

Lot 1 - Démolition GO SARL JCP et Fils	30 770.00 €
Lot 2 - Menuiseries extérieures et intérieures SAS GAL	39 041.92 €
Lot 3 - Cloisons doublages peintures EURL Victor BONNEVIE.....	16 625.14 €
Lot 4 - Electricité – Courants faibles – Chauffage EURL A.E.B.R.	16 895.37 €
Lot 5 - Plomberie – Sanitaires -VMC M.LAUVERGNIAT Jean-Pierre	4 392.00 €
Lot 6 - Carrelage faïences M. OUGIER –SIMONIN Raymond	2 842.85 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les marchés à passer avec les entreprises ci-dessus nommées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces nécessaires à son exécution.

3. Avenant au contrat de délégation de service public – Refuge de la Balme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 avril 2011 qui confiait à Monsieur Bernard DUC la gestion du refuge communal de La Balme.

Il rappelle le permis de construire n°73.093.10.M1019 délivré le 21 janvier 2011 relatif aux travaux d'aménagement et d'agrandissement du refuge.

Compte tenu de l'importance de ces travaux, le gardien ne pourra assurer sa prestation. En conséquence, il convient de modifier les termes de la délégation de service public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de fermer l'ouverture au public du refuge de la Balme pour une durée de six mois, soit du 1^{er} mai 2012 au 31 octobre 2012,
- Précise que cette décision pourra être revue en fonction de l'accessibilité au refuge,
- Dit que cette période six mois sera reportée en fin de contrat, soit après le 31 mai 2017.

4. Aménagement du refuge de La Balme – Mission Coordination Sécurité Protection de la santé et mission de contrôle technique

Dans la perspective des travaux d'aménagement du refuge de La Balme, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour une mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé ainsi que pour la mission de contrôle technique.

Plusieurs bureaux d'études ont été contactés. La société ASBTP est la moins disante avec une prestation d'un montant de 3 500 € hors taxes en ce qui concerne la mission de Sécurité Protection Santé et la société APAVE a fait la meilleure offre à 4 300 € pour la mission de contrôle technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les contrats à passer avec les bureaux d'études désignés.

5. Mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques La Bergerie – Renouvellement de demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juillet 2010 qui sollicitait une demande de subvention auprès des services du Conseil Général dans le cadre de l'enfouissement des réseaux au hameau de La Bergerie.

Il précise qu'en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, l'Assemblée Départementale n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2012.

En conséquence, il propose de maintenir la demande pour la programmation 2013 en demandant l'autorisation de pouvoir débiter les travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de maintenir la demande de subvention pour l'année 2013,
- Sollicite du Département l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 17 février 2012

Le Maire,
Michel OUDARD